

AVIS PUBLIC

Ministère des Transports

LOI SUR LES EAUX NAVIGABLES CANADIENNES

Le ministère des Transports du Québec donne avis par la présente qu'une demande a été faite en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour l'approbation de l'ouvrage décrit ci-après, de de son emplacement et de ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, le ministère des Transports du Québec a déposé auprès du ministre des Transports, dans le registre en ligne Recherche de projet en commun (<http://cps.canada.ca/>), sous le numéro de registre 1712 et le numéro de dossier PPN 2020-302498, une description de l'ouvrage suivant :

- Reconstruction d'un ponceau, numéroté P-12119, au-dessus d'un affluent de la rivière de la Perdrix, situé au kilomètre 30 sur la route 21570 (Authier-Nord-Joutel), dans le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

Vous pouvez transmettre les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné précédemment, dans la section des commentaires (recherchez par le numéro référencé ci-dessus), ou, si vous n'avez pas accès à Internet, les transmettre directement à l'adresse suivante :

Programme de protection de la navigation
Transports Canada
1550 avenue D'Estimauville
Quebec (Québec)
G1J 0C8

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives soient examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Signé à Rouyn-Noranda (Québec) en ce 29^e jour de septembre 2020.

Philippe Lemire
Directeur général de la Direction générale
de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Transports du Québec

Québec 

JAMÉSIEEN

Date de parution : 2 novembre 2020

Format : ¼ Page R (4.861" x 6.208")

CU1014346